



Problème à l'état des lieux avec un dégat des eaux

Par **mododoro**, le **05/08/2009** à **16:31**

Bonjour,

voilà au mois de février 2008 j'ai eu un dégat des eaux chez moi, mon assurance à dit à mon "propriétaire" (société Hamoval) que c'était à eux de faire le nécessaire. Hamoval dit que non et ainsi de suite. Je suis parti de mon logement le 15/07/09 avec toujours ce probleme non résolu, résultat Hamoval me facture 2700 euros de réparations alors que moi pendant presque 2 ans j'ai vécu dans la moisissures de ces murs!

J'ai dit que je refusé de payer une telle sommes car ils ont fait des forfaits à la pièce, certaines contiennent le dégat des eaux (problème de condensation et infiltration par facade) mais elles contiennent aussi les dégradations de mes enfants qui ont mis du crayon à certains endroits et ont tirés sur le papier qui se décolle à cause de l'humidité . Je leur ai proposé une solution à l'amiable sur leurs tarifs (de payer mes dégradations moins les pièces concernées par le dégat des eaux: on arrive vers 600 euros ce qui me parait être juste après 6 ans d'utilisation), et ils ont refusés et dise qu'il faut que je fasse un plan d'apurement, car pour eux ils n'ont pas pris en compte le dégat des eaux (alors que si puisqu'ils ont comptés les pièces concernées en rénovation totale par un forfait à la pièce). de +, c'est un logement social alors 2700 euros c'est très cher quand même, ils prennent 30.60 euros par lé décollé ou taché (sachant que les lés se décollent bien avec l'humidité).

Que puis-je faire car quand même j'ai élevé mes 2 enfant et vécu la grossesse de mon 3 ème dans un environnement insalubre à certains endroits (chambres, salle de bain, dégagements)? Normalement ils auraient du refaire les papiers dans ces pièces (elles seraient en parfait état).

Puis-je demander une diminution de la dette (déjà fait mais ils ont refusés) ou des dommages et intérêts (car eux n'ont jamais fait les travaux et ils profitent de l'état des lieux pour que ce soit moi qui paye) pour logement insalubre?

Je ne dois quand même pas payer 2700 euros comme ils le disent c'est le prix de mes 2 voitures! ils ont pris des photos pour me faire peur (30 photos des mêmes dégradations de mes enfants prises sous des angles différents alors qu'il y en a que dans 2 chambres et le palier) mais moi j'ai les autres photos où on voit les dégradations liées au dégât des eaux.

Que dois-je faire dans l'immédiat? Ai-je mes chances si j'entame une procédure (c'est un grand groupe)?

J'espère que vous pourrez m'aider. Merci d'avance.

Par **indian**, le **29/05/2012 à 16:03**

j'ai le même problème actuellement chez Hamoval, je n'ai pas signé l'état des lieux, ça passe maintenant par un huissier